COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2014

Le 18 Décembre 2014 à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur THIEBAUD Dominique, Maire.
Etaient présents : VAUTHRIN Patrick - GOUTRY Laurent – THIEBAUD Dominique – DOS SANTOS Ernest - GAY Marie-Claude - DELANNE Jean-François – PRODHON Fernand -
Etaient excusés : MOUSSUS Aleth – ROUX Jean-Marc - MASSOTTE Philippe - FOUCHAULT Xavier -
Etait(ent) non excusé(s) :
Les Conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :
Un scrutin a eu lieu, Mr DOS SANTOS Ernest a été élu pour remplir la fonction de secrétaire.

Date de convocation : 10/12/2014

N° 2014 -46: TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2015

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs d'eau et d'assainissement, ceux-ci resteront fixés de la façon suivante, à partir du 01/04/2015 :

EAU :	Abonnement	45 €
	De 0 à 100 m3	1,20 €/m3
	+ de 100 m3	1,00 €/m3
	Enlèvement compteur	80 €
	Redevance pollution :	à actualiser en fonction de la hausse

ASSAINISSEMENT :

Abonnement	25 €
Par m3 d'eau utilisée	0,60 €
Redevance pour modernisation des réseaux : à actualiser en fonction de la hausse	

A noter que deux relevés et facturations auront lieu chaque année et qu'il n'y aura aucun lien entre les deux périodes semestrielles.

N° 2014 -47: TARIFS SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs concernant la location de la salle polyvalente, de la façon suivant, à compter du 01/01/2015 :

Pour les habitants de BOURG :	100 € le week-end et 30 € la demi-journée
Pour les Associations de BOURG :	25 €
Pour les extérieurs au village :	190 € le week-end et 100 € la journée
Pour réunion d'entreprise maxi 4 heures :	50 €

Il décide également de fixer les prix du matériel ayant subi des dégradations pour son remplacement comme suit :

Couvert	0,75 €
Chaises	18,30 €
Table	183,00 €
Assiette	4,00 €
Verre	1,50 €
Plat	12,20 €
Convecteur	700 €

N° 2014 -48 : BAIL CHASSE 2014.

Le Conseil Municipal décide de renouveler la location du droit de chasse sur les propriétés communales de Bourg à la Société de Chasse St Hubert de Bourg, pour une durée de 9 ans au prix de 23 €uros par an.
Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

****

QUESTIONS DIVERSES

OM 2015

Le SMICTOM a voté pour 2014 une contribution de 101 € par habitant
La compétence « OM » étant transférée à la Communauté de Communes du Grand Langres, la commune n'a plus à délibérer sur les tarifs
Pour information, le Conseil Communautaire décide la tarification suivante pour 2015 :

- Résidence principale (154 habitants) : 96 € par habitants hors Langres
- Résidence secondaire (7) : 140 €

DON

Marie Claude Gay, s'exprimant en tant que présidente de l'association « Sport et Loisirs », signale que pour des raisons administratives il faut dissoudre cette association. Il y a un reliquat financier actuellement en banque (environ 1000€). Le souhait serait de transmettre ce solde à l'association qui pourrait se créer autour du patrimoine de Bourg notamment pour la restauration de l'escargot. Cette information étant très récente nous allons regarder quelle est la solution la plus pratique pour effectuer cette démarche. La procédure de dissolution pourra être ensuite mise en route.

RESTAURATION DE L'ESCARGOT DE BOURG

Une réunion s'est tenue le vendredi 12 décembre 2014, à 9h, à la mairie de Bourg.
Ci-dessous le compte rendu :

Participants :
Dominique Thiébaud, maire de Bourg ; Michel Voillequin, 1er adjoint à Cohons ;
Pierre Dziegel, représentant sa soeur Mme Michèle Hemery, propriétaire du terrain
Gisèle Peter, présidente de l'association « les amis de Notre Dame de Brevoines »
Janik Blanchot , Sébastien et Fabien, « entreprise taille, façonnage de pierre sèche ».
Bernard Gouriet, coordinateur du projet.

Excusés :
Sylvie Baudot, maire de Cohons
Marie-Claude Gay, conseillère municipale de Bourg.

Dominique Thiébaud remercie les participants d'avoir bien voulu assister à cette première réunion concernant le projet de restauration de l'Escargot de Bourg. Il explique que, dans le but de valoriser le patrimoine local, l'idée de restaurer l'Escargot s'est trouvée confortée par le projet de création d'un circuit des Escargots Buzon, Bourg et Cohons. Le but de la réunion est d'étudier la faisabilité du projet et d'en tracer les grandes lignes.

Michel Voillequin fait part à l'assemblée de l'expérience de la commune de Cohons et de l'association « les Escargots en Folie » concernant les actions menées depuis 3 ans pour la mise en valeur des Escargots de Cohons et des jardins de Vergentière. De même, pour Mme Gisèle Peter pour les escargots de Buzon et de Brevoines .

Bernard Gouriet retrace **l'historique de l'Escargot**. On ne connaît pas la date de sa construction, peut-être autour des années 1850 1860. D'après Alain Catherinet, *« L'Escargot de Bourg garde une grande part de son mystère quant à son utilisation. Situé au milieu de vignes dans les années 1860, 1880, à proximité de cabanes de vignerons maintenant en ruines, cet escargot, partiellement détruit de nos jours, présentait une particularité unique : il était voûté à l'intérieur pour former un abri qui communiquait avec l'extérieur du côté de la vallée par une petite porte en plein-cintre. Il n'est pas impossible que cet escargot soit la représentation d'un des derniers burons de vignobles, tels qu'on en rencontre encore dans l'Aube, agrémenté à la mode de l'époque par une spirale enveloppante à l'extérieur. Ainsi, cet édifice hybride aurait pu servir conjointement à la protection du vigneron contre les intempéries et à sa distraction grâce à des vues perspectives de son sommet »*. Les taillis actuels bouchent la vue.

Situation de l'Escargot :

Il se trouve au lieu-dit « Sur les Roches Sud » sur le rebord du plateau. qui surplombe le vallon de Cherrey. Autrefois, son accès se faisait par un sentier pentu qui gravissait le coteau garni de vignes, lieu-dit « Devant Cherrey ». Aujourd'hui, on y

accède, soit par le chemin d'exploitation de Morey venant du carrefour du haut soit par le chemin de Morey venant du carrefour du bas de Bourg.

L'escargot est situé sur le terrain cadastré sous le n° 506 feuille A02 qui appartient à Mme Michèle Hémery. Une partie est éboulée sur une parcelle appartenant à M. Bernard Gouriet cadastrée sous le n° 769 Feuille A04. Il se trouve en limite de la propriété appartenant à Mme Nathalie Chouet cadastrée sous le n° 505 feuille A04.

Etat actuel de l'Escargot :

Son diamètre à la base est d'environ 11 m et sa hauteur 4 à 5 m. Sur le côté Est, son assise semble constituée de cailloutis tandis que la partie ouest repose sur un banc de roches. Le côté sud présente une allure pyramidale avec une arête au sud-ouest. Les côtés Est et Nord ont une forme arrondie. Les parties Nord et Ouest sont éboulées. De grandes laves se trouvent dans ces éboulis. Elles peuvent provenir de la partie sommitale de l'Escargot ? On devine sur le côté Est, une rampe en spirale. L'ensemble est constitué de gros cailloux naturels sur le côté Est, plus petits sur la partie pyramidale. Il n'y a pas de traces apparentes d'un quelconque abri. Pourtant, l'Escargot porte un autre nom : « l'abri de Tonnette ». Une histoire raconte que, dans les années 18.., le gardien du château de Bourg venait là , tous les jours à midi, avec son clairon, pour annoncer aux habitants du village qu'il était midi.

Suite à cette présentation, les réflexions des participants à la réunion ont permis d'établir quelques orientations sur le projet :

- La priorité concerne la partie administrative notamment pour établir une convention avec les propriétaires concernés pour la surmarche du terrain (ou une autre forme d'accord, bail emphytéotique…). Pierre Dziegel s'est proposé d'effectuer le bucheronnage sur sa parcelle pour dégager les abords. Bernard Gouriet a acquiescé en faisant de même pour la partie qui le concerne. Nathalie Chouet sera contactée pour le nettoyage de l'extrémité de sa parcelle.

- Concernant la faisabilité du projet, les spécialistes de la construction en pierre sèche ont dit que la restauration de l'escargot était possible avec les contraintes suivantes : dégagement des abords sur une couronne d'environ 20 m pour aérer le site et pour le stockage des matériaux, (l' enlèvement des éboulis demandera de la minutie), repérage de la forme de la construction suivant la nature des cailloux, tri des pierres,…Il est difficile de se prononcer actuellement sur le coût du projet.

- Bernard Gouriet précise qu'une association pourrait être créée, par exemple sous le titre « Patrimoine et Traditions » afin d'assurer la sauvegarde du patrimoine communal, conjointement avec la commune, et de promouvoir sa valorisation, la priorité étant donnée à la restauration de l'Escargot. L'association pourrait fournir du bénévolat pour des travaux complémentaires et, pourquoi pas, apporter une aide financière avec ses ressources.

Dominique Thiébaud a conclu la réunion en établissant un calendrier pour la réalisation du projet.

- Présenter au conseil municipal le projet : le conseil a donné un avis favorable pour enclencher la partie administrative jusqu'au financement de cette opération et en fonction du coût et du montage financier possible le conseil prendra position.
- démarrer la démarche administrative pour avoir l'autorisation des propriétaires avant de commencer des travaux.
- Faire le bûcheronnage pour dégager le site.
- Contacter la Régie Rurale du Plateau pour savoir si cette association peut restaurer l'Escargot sous forme d'un chantier d'insertion.
- Peut-être, établir un projet pluriannuel en fonction du coût de la réalisation.
- Préparer un dossier sur le projet afin de pouvoir recevoir des subventions.

ARBRE DE NOEL2015

Laurent Goutry, au nom des parents, demande s'il ne serait pas possible d'organiser un arbre de noël pour l'année prochaine, le conseil est favorable à cette idée et propose d'inscrire au budget primitif une somme pour cette opération et de réfléchir l'organisation de cette manifestation.

CALENDRIER : **Vœux 11 janvier à 11heures**